

Étudiant(e) infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e)

Section A : Identification de l'étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée

Inscription <input type="checkbox"/>	Modification <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :
Adresse :	NAS :
Ville :	Province :
Code postal :	Adresse courriel personnelle (non universitaire ou institutionnelle) :
Téléphone :	

Section B : Spécimen de chèque

Joindre un spécimen de chèque de votre institution financière en format PDF au présent formulaire.

Section C : Autorisation de l'étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, étant dûment habilité(e) à cette fin, autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux à déposer les sommes que celui-ci peut avoir à verser, de façon périodique ou ponctuelle, à titre de bourse d'études dans le compte apparaissant sur le spécimen de chèque.

Date : \_\_\_\_\_ Signature de l'étudiant(e) : \_\_\_\_\_

Il incombe à l'étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée de faire connaître à son entité responsable toute modification concernant son dossier. Ainsi, pour toute modification de nom, d'adresse de correspondance, d'adresse électronique ou de coordonnées bancaires, l'étudiant(e) doit en informer la Direction nationale des soins et services infirmiers du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante : [Bourses\\_IPS@msss.gouv.qc.ca](mailto:Bourses_IPS@msss.gouv.qc.ca)

**\*Important :** Lors d'un changement lié au compte de l'institution financière, l'étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée doit laisser l'ancien compte ouvert pendant 2 mois à la suite de sa demande de modification.

**Vous devez acheminer le formulaire rempli et le spécimen de chèque à l'adresse suivante :**  
[Bourses\\_IPS@msss.gouv.qc.ca](mailto:Bourses_IPS@msss.gouv.qc.ca)